



17ème législature

Question N° : 59	De M. Emmanuel Blairy (Rassemblement National - Pas-de-Calais)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Personnes en situation de handicap		Ministère attributaire > Personnes en situation de handicap
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse >Handicap en milieu rural	Analyse > Handicap en milieu rural.
Question publiée au JO le : 26/11/2024		

Texte de la question

M. Emmanuel Blairy interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée des personnes en situation de handicap, sur les conditions de prise en charge des personnes à mobilité réduite (PMR) et l'inclusion des personnes en situation de handicap, en particulier dans les territoires ruraux. Aujourd'hui, les familles doivent souvent parcourir jusqu'à 45 minutes de route pour accéder à une structure spécialisée, faute d'établissements à proximité. Cela devient un véritable obstacle pour de nombreux parents et proches. De plus, le manque de personnel qualifié aggrave les difficultés d'inclusion, avec un traitement souvent identique quel que soit l'âge des résidents, ce qui n'est pas adapté à leurs besoins spécifiques. Il lui demande quels moyens concrets le Gouvernement compte allouer pour améliorer cette situation.